



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Présents liste majoritaire : MM. Lombardo(proc. de M. Chesta) - Casciani - Delorme - Laty (proc. de M. Nossardi) - Lesne (proc. de Mme Guillaud) - Drouard - Dubbiosi - Fischer (proc. de Mme Mellerin) - Barlet - Hattiger - Mmes Zéroual-Pomero (proc. de Mme Bourjade) - Genet - Wenzinger - Garcia (proc. de Mme Gonzales) - Skyronka (proc. de Mme Guillemin) -

Présents liste J'Aime Le Rouret : Mmes Fécourt (proc. de M. Ravat) - Boinnard-Berna - M. Debeire

Absents excusés : MM. Chesta - Nossardi - Mmes Guillaud - Mellerin - Bourjade - Gonzales - Guillemin - Panneau
M. Ravat

26 votants

Présence du Directeur Général des Services et de son assistante

Nice Matin n'est pas présent

2 personnes dans le public

M. le maire procède à l'appel et lit l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique Skyronka.

M. le maire constate de nombreuses absences dues au covid mais le quorum est atteint.

Approbation du PV de la séance de CM du 30 septembre 2021

Mme Fécourt annonce qu'elle enregistre la séance et qu'elle n'a pas de remarques particulières à formuler sur ce PV.

Vote : approuvé à l'unanimité

1. Administration générale

1.1 Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Rapport annuel d'activités 2020 de la CASA et présentation des comptes administratifs 2020 (2021-69)

Mme Garcia présente le rapport d'activités de la CASA, notamment ses temps forts :

- une situation financière saine, une capacité de désendettement de 6,5 ans alors que le plafond applicable à la CASA est de 12 ans

- une diminution des recettes à cause du Covid

- un maintien des taux de fiscalité locale, taux inférieurs à ceux des communautés d'agglomérations voisines

Domaines d'activités et de compétences :

- mobilité, transports : mise en service de la ligne A du bus tram en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui sera complété avec la ligne B, amélioration du réseau de transport en commun, + le plan vélo (aide à l'acquisition, réparation de vélo et VAE (vélo à assistance électrique), 300 prêts gratuits de VAE

- environnement : participation financière pour acquisition de foncier agricole à Châteauneuf, Gréolières et Valbonne, restauration de la Plaine de la Brague avec des acquisitions foncières, piégeage du charançon rouge, programme Casa-Nature avec des randonnées, des activités gratuites, sensibilisation des scolaires avec le programme Watty axé sur les économies d'énergies (68 classes concernées)

déchets : 97 % des déchets traités ont été valorisés, baisse du ramassage des ordures ménagères et augmentation des collectes sélectives, développement d'une application mobile pour le service des encombrants.

- Développement économique : 38 000 emplois pour 2500 entreprises (pas de perte à grande échelle), 1000 emplois créés par an à Sophia Antipolis, inauguration de la maison de l'Intelligence Artificielle.
- Logement : adoption de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux. 260 logements sociaux ont été livrés dont 26 au Rouret. 3,2 millions d'euros de subvention de la Casa pour les opérations de logements sociaux, lancement du POPAC pour améliorer le parc privé de logements sociaux.
- équipements culturels (et sportifs) : médiathèques : développement de l'offre numérique en ligne, ouverture de la nouvelle médiathèque d'Opio, Anthéa a plus de 10 000 abonnés.
- Tourisme : a été affecté par la crise, réédition d'un guide Petit Futé Préalpes d'Azur, des visites guidées dans les villages du moyen et haut pays, lancement du site internet Tourisme
- Cohésion sociale : promotion du plan 1 jeune, 1 solution (proposé à plus de 1500 jeunes en recherche d'emploi), la casa agit sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes (gouvernance du contrat de ville 2015-2022), 4e édition de "Touche pas à ma pote", sensibilisation de 1885 élèves aux violences faites aux femmes, baisse légère des entretiens dans les antennes de justice, le lien social a été maintenu malgré la crise.

Le rapport a été acté.

1.2 Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Rapport annuel d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (2021-70)

Présentation du rapport par Mme Genet.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ayant récupéré la gestion de la compétence « eau potable » sur son territoire, le rapport 2020 présente ainsi les activités des services publics de distribution de l'eau potable, gérés pour une partie du territoire intercommunal de la CASA en régie directe, et pour une autre partie par l'intermédiaire de contrats de délégation de service public (c'est le cas du Rouret).

En ce qui concerne spécifiquement la commune du Rouret, les données marquantes de ce rapport sont les suivantes :

- Le Rouret fait partie des 10 communes gérées par une Délégation de Service Public (DSP) avec un délégataire, à l'instar d'Antibes, Biot, Châteauneuf, le Bar-sur-Loup, la Colle-sur-Loup, Opio, Roquefort-Pins, Valbonne et Villeneuve Loubet.
- Le délégataire est la Société Suez Eau jusqu'au 31 décembre 2025.
- La commune du Rouret compte 1892 compteurs abonnés.
- La densité linéaire d'abonnés, c'est-à-dire le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau hors branchement, est des 45,92 abonnés/km au 31 décembre 2020.
- Le rendement du réseau de distribution est de 77,5%. (Opio : 96,29 %)
- Le prix TTC du service de l'eau potable est de 2,27 € par m³ pour 120 m³.

Environ 420 000 m³ ont été consommés en 2020. L'eau est 100 % importée du Foulon et de la source des Fontaniers à Gréolières.

Perspectives : poursuite des programmes de renouvellement patrimonial.

Le rapport est acté.

1.3 Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Rapport annuel d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif (2021-71)

Présentation du rapport par Mme Genet.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ayant récupéré la gestion de la compétence « assainissement » sur son territoire, le rapport 2020 présente ainsi les activités des services publics d'assainissement collectif et non collectif, gérés pour une partie du territoire intercommunal de la CASA en régie directe, et pour une autre partie par l'intermédiaire de contrats de délégation de service public (c'est le cas du Rouret).

Les données marquantes de ce rapport sont les suivantes :

- Un périmètre d'intervention de collecte des eaux usées comportant 630 km de réseaux d'assainissement (dont 410 km gérés en régie), 94 postes de relevage d'orage (dont 68 postes gérés en régie), 37 déversoirs d'orage (dont 32 gérés en régie), et 22 points de diagnostic permanent ;
- 16 stations d'épuration (de capacité entre – de 500 équivalent habitants et plus de 100 000 équivalent habitants) ;
- 10 961 installations d'assainissement non collectif (SPANC) recensées dont 5 419 gérées en régies et 5 542 gérées en DSP ;
- Des ressources humaines adaptées : 48 agents répartis au sein de différents services et une équipe d'astreinte de 10 agents ;
- Des moyens techniques dédiés : 2 hydrocureurs, 2 mini hydrocureurs, 29 véhicules légers, équipements techniques d'exploitation, centrales d'inspection télévisée, appareil fumigène, équipements d'auto-surveillance, ateliers techniques...
- Un numéro d'appel unique pour les usagers joignable 24h/24 relié au dispositif d'astreinte : 04 89 87 72 50.

Pour Le Rouret, le délégataire est Suez jusqu'au 31 décembre 2027. 60 % de la population est desservie, soit 1 614 habitants. 11,2 km de réseaux. Le prix TTC du service assainissement est de 1,98 € par m³ pour 120 m³

M. le maire annonce qu'il y aura à l'avenir un lissage du prix de l'eau dans les différentes communes.

Après avoir écouté les 2 rapports, Mme Fécourt s'étonne du rendement de l'eau au Rouret qui est de 77,5 % alors qu'il dépasse les 95 % à Opio. Sans prétendre atteindre le taux excellent d'Opio, qu'est-il prévu pour l'améliorer ?

Concernant l'assainissement, un chantier était programmé fin novembre dans le bas du chemin du Castellet, du n°8 au n° 10 pour 3 propriétaires uniquement. Les panneaux avaient été placés avec une circulation prévue par le chemin des Pierres de Moulin, puis quelques jours plus tard ils ont été retirés sans explication.

M. le maire affirme qu'un rendement de 77,5 % est un très bon rendement. La recherche de fuites est permanente.

Pour les travaux du Castellet, ces travaux sont liés à la densification du secteur dans la partie basse. Nous avons prévu de faire passer les voitures par le chemin des Pierres de moulin mais des gens se sont opposés. Nous avons demandé à la mairie de Châteauneuf de faire passer les voitures par leur bois communal mais il nous a été répondu que c'était compliqué et que les chasseurs s'y opposaient. Nous avons donc décidé de rénover le chemin des pierres de moulin. Le chantier est donc repoussé au mois de février/mars.

La présentation du rapport est actée.

En fin de séance, M. le maire reviendra sur le sujet après communications des explications de Mme Genet : *Opio et Châteauneuf ont des rendements bien supérieurs car ces communes sont traversées par des réseaux dits de transport : beaucoup d'eau qui ne fait que traverser la commune sans branchement compteur, donc cela donne un rendement qui est faussé car ce n'est que de l'eau qui transite.*

1.4 Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Rapport annuel d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (2021-72)
--

Présentation du rapport par M. Dubbiosi :

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestations de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM, qui en détient la compétence et qui sont essentiellement assurées par des prestataires privés.

Le Syndicat UNIVALOM mène également de nombreuses actions en matière de prévention des déchets afin d'en diminuer la quantité et d'augmenter le tri de toutes les autres filières. C'est le cas de « Objectif Zéro Déchet », le compostage individuel et collectif ainsi que le broyage des déchets verts.

En 2020, ce sont 173 462 tonnes de déchets tout confondu qui ont été collectées et traitées sur le territoire communautaire, dont 78 342 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 16 023 tonnes de collectes sélectives (emballages, papiers, cartons, verres, etc...), 7 661 tonnes de déchets verts en porte-à-porte, 678 tonnes de textiles, linge et chaussures, et 71 436 tonnes de déchets provenant des déchèteries.

Cela représente une diminution de 3,85% de déchets ménagers et assimilés par rapport à l'année précédente, ce qui représente 6 952 tonnes de déchets produits en moins. La crise sanitaire est principalement à l'origine de cette baisse.

Globalement, le taux de valorisation des déchets sur le territoire communautaire est de 98%, se répartissant comme suit :

- 47% de valorisation énergétique
- 3% de valorisation co-énergétique
- 2% d'enfouissement
- 48% de recyclage matière

Les faits marquants de l'année 2020 ont été les suivants :

- Mise en place de deux jours de collecte sélective par semaine sur Valbonne, et diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères et optimisation des circuits de collecte sur la régie dans la perspective de mettre en place deux jours de collecte sélective par semaine sur les communes d'Antibes, Biot, Villeneuve-Loubet et Vallauris en janvier 2021 ;

- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères et de tri dans le cadre des gros projets d'aménagements comme Marena Lacan dans le Vieil Antibes ou sur les communes de Gourdon, Causols, Bouyon et Cipières ;
- Amélioration du maillage de PAV (Point d'Apport Volontaire) sur l'ensemble des communes ;
- Amélioration du fonctionnement du service des encombrants avec le développement d'une application mobile. Structuration de suivis automatisés de l'activité pour faciliter l'analyse interne et la transmission aux communes ;
- Mise en place de formulaires internet de demandes d'enlèvement d'encombrants, de signalements, ou de demandes liées à la collecte de déchets ;
- Collaboration avec UNIVALOM et Cap Azur sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, les textiles...)
- Analyses ciblées de circuits de collecte pour rééquilibrage et modification de circuits ;
- Restructuration de l'organisation administrative et informatique (Share Point, ATAL, Office 365).

En 2020, les dépenses de fonctionnement du service se sont élevées à près de 34 627 657,79 €, comprenant les coûts du traitement des déchets, les coûts liés à la collecte, la masse salariale et frais de personnel, les amortissements, le parc auto, les bâtiments, les points d'apports, les frais de structure et les frais généraux (dont communication).

Ces dépenses sont ensuite équilibrées notamment par les recettes liées aux contributions des usagers (TEOM à hauteur au taux unique de 9,5% en 2020, qui sera abaissé à 8,8% en 2021).

Mme Fécourt intervient pour demander si des colonnes enterrées pourraient être envisagées dans le centre village avec la réalisation du projet Emerige.

M. le maire explique que le projet Emerige aura ses propres poubelles, que des colonnes enterrées existent déjà derrière la maison du terroir, que des colonnes enterrées représentent un coût pour la commune, que les voisins n'y sont en général pas favorables du fait du bruit... donc cela prendra du temps.

La présentation du rapport est actée.

2. Service Financier

2.1 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 (2021-73)

Présentation par M. Casciani :

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14(Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52(Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par

ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

M. Casciani annonce qu'il s'agit d'une amélioration.

Vote : Unanimité

2.2 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : budget commune (2021-74)

Montant des dépenses inscrites au budget 2021 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » et écriture d'ordre) : 3 785 600 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer cet article à hauteur maximale de 946 400 €, soit 25% de 3 785 600 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	BP 2021+ DMB	BP 25%
20 : Immobilisations incorporelles	105 000,00 €	26 250,00 €
21 : Immobilisations corporelles	3 680 600,00 €	920 150,00 €
TOTAL	3 785 600,00 €	946 400,00 €

Vote : 22 pour la liste majoritaire, 4 abstentions pour J'Aime Le Rouret

2.3 Tarification location des salles Frédéric Mistral et Roumanille : tarifs exprimés HT (en complément de la délibération DCM 2021-35 du 08/07/2021) (2021-75) (2021-58)

Il convient de préciser que les tarifs établis par la délibération N°DCM_2021_35 du Conseil Municipal du 08/07/2021 s'entendent comme des **tarifs hors taxes (HT)**. **Le taux de TVA est de 20 %.**

SALLE MISTRAL	Demi-journée	Journée
De 1 à 30 personnes	200 €	300 €
De 31 à 60 personnes	350 €	450 €
SALLE ROUMANILLE	Demi-journée	Journée
De 1 à 30 personnes	150 €	200 €
De 31 à 60 personnes	200 €	400 €

M. le maire précise que cette délibération revient car le 8 juillet, nous avons oublié de préciser que les tarifs étaient hors taxes.

M. Debeire revient sur les montants car il n'y a aucune logique dans les tarifs et pour une meilleure compréhension il serait préférable d'appliquer un pourcentage pour passer de la demi-journée à la journée.

M. le maire explique qu'il n'est pas question de modifier les montants, juste de préciser le hors taxes.

Vote : 22 pour la liste majoritaire et 4 contre de la liste J'Aime Le Rouret

2.4 Attribution d'une bourse à un bachelier 2021 supplémentaire, résidant au Rouret et ayant obtenu la mention "Très bien" (2021-76)

En septembre, 8 jeunes bacheliers avaient été répertoriés pour recevoir la bourse de 200 €. Jade Balzan avait été oubliée, elle s'est fait connaître auprès de la mairie.

Mme Fécourt regrette que tous les élèves n'aient pas été invités à la réception que vous avez organisée en leur honneur en juillet (il manquait 2 filles).

L'article publié dans le Rourétan n°50 de novembre 2021 aurait dû comporter la liste complète des 9 bacheliers mention Très Bien en complément de la photo où ne figurent que les 7.

M. le maire explique qu'il a reçu une liste du rectorat, que cela a été difficile à cause du confinement.

Mme Skyronka propose de faire un rectificatif dans le prochain numéro du Rourétan.

Vote : Unanimité

2.5 Budget principal commune 2021 : créances éteintes et reprise de provision (2021-77)

Suite à la clôture définitive de la procédure de liquidation judiciaire de la société Santa-Lucia pour insuffisance d'actif par jugement le 17-5-2021 comme indiqué dans le bulletin officiel des annonces commerciales du 21-5-2021, et selon le Trésorier-Payeur, cette provision est devenue caduque. Il convient donc de titrer une reprise sur provision.

D'autre part la Commune va émettre en parallèle un mandat de 16 045.69 € au compte 6542 « créances éteintes » annulant ainsi les titres initiaux émis entre 2018, 2019 et 2020.

M. le maire revient sur ce restaurateur qui a fait faillite et a laissé une dette à la commune.

Mme Fécourt souhaite apporter une information qui n'a jamais été dite au sujet de cette affaire. Le loyer que devait payer ce restaurateur était plus cher que celui du Clos Saint-Pierre.

M. le maire explique que c'était dû au bail qu'il avait signé et que la commune ne pouvait pas revenir sur ce bail.

Vote : Unanimité

3. Service scolaire

3.1 Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants issus de communes extérieures : Valbonne (2021-78)

La convention avec la commune de VALBONNE est arrivée à terme le 31/08/2021.

Dans ce cadre et après consultation entre les deux communes, pour les élèves résidant sur la commune du ROURET accueillis dans une école de VALBONNE, la commune de VALBONNE propose une convention avec un tarif à 930.08 € (valeur septembre 2020), sans distinction entre l'enseignement maternel et élémentaire.

M. le Maire précise que par ailleurs, pour les enfants résidant sur la commune de VALBONNE et scolarisés à l'école du ROURET, une convention est signée avec un tarif applicable calculé sur la base du compte administratif N-1 (1387,52 € en 2021), validé en Conseil Municipal du 08 juillet 2021 (DCM_2021_43)

La convention s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée d'un an renouvelable trois années supplémentaires, soit jusqu'au 31 août 2025.

Vote : Unanimité

3.2 Convention spécifique de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants issus de communes extérieures : Grasse (2021-79)

La convention avec la commune de GRASSE est arrivée à terme le 31/08/2021.

Après concertation, les deux communes ont décidé de signer une convention de réciprocité avec le tarif calculé sur la base du compte administratif N-1 de la commune du ROURET.

Ledit tarif s'élève pour l'année 2021-2022 à 1 387,52 € par enfant, sans distinction entre l'enseignement maternel et élémentaire. Le tarif sera révisé chaque année.

La convention s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée d'un an, renouvelable deux années scolaires, soit jusqu'au 31 août 2024.

Vote : Unanimité

4. Service aménagement / urbanisme

4.1 Dénonciation de la convention de prestations de services pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols (AOUS) entre les communes de Cipières et du Rouret (2021-80)

Par délibération du Conseil Municipal du Rouret n°DCM_2015_36 du 18 juin 2015, la Commune du Rouret approuvait le principe d'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte de la Commune de Cipières.

L'adoption du PLU de la Commune du Rouret en décembre 2019 a provoqué une augmentation significative du nombre de dossiers à traiter par le service Aménagement et Urbanisme de la Commune du Rouret, par ailleurs en effectifs restreints depuis la mi-septembre 2021, entraînant de fait une charge de travail incompatible avec la mutualisation jusqu'à présent mise en œuvre au profit de la Commune de Cipières.

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article 12-3 de la convention de prestation de services établie entre la Commune du Rouret et la Commune de Cipières, de résilier à regret le partenariat mis en œuvre depuis le 18 juin 2015 au nom de la solidarité territoriale.

Vote : Unanimité

4.2 Dénonciation de la convention de prestations de services pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols (AOUS) entre les communes de Bezaudun -les Alpes et du Rouret (2021-81)

Même démarche que pour la commune de Cipières.

Désormais, l'instruction des demandes se fera de façon dématérialisée à Cherbourg.

Vote : Unanimité

4.3 Convention habitat à caractère multi-sites entre la commune du Rouret et l'EPF PACA (2021-82)

Avec ses 3962 habitants au recensement INSEE 2019, la Commune du Rouret a un taux de logements en locatif social à hauteur de 3.36 % au 1^{er} janvier 2020.

La Commune du Rouret et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sollicitent l'EPF pour une mission d'acquisition foncière et de portage foncier des biens permettant la réalisation de programmes d'habitat prioritairement sur le court terme ; les sites concernés devront répondre à des critères de localisation et d'économie d'espace tels que définis dans le Programme Pluriannuel d'Interventions 2021-2025 de l'EPF.

La Commune du Rouret et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ont donc sollicité l'EPF pour une mission d'acquisition foncière et de portage foncier des biens permettant la réalisation de programmes d'habitat prioritairement sur le court terme; les sites concernés devront répondre à des critères de localisation et d'économie d'espace tels que définis dans le Programme Pluriannuel d'Interventions 2021-2025 de l'EPF.

La Commune du Rouret, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et l'EPF Provence Alpes Côte d'Azur conviennent de s'associer pour mener ces actions et favoriser la réalisation des objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat 2020/2025 approuvé le 14 octobre 2019 par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

À ce titre, la Commune a un objectif de production de 17 logements sociaux par an tels que définis dans l'article 55 de la loi SRU, dont :

- 10 logements locatifs sociaux
- 2 logements en acquisition amélioration
- 5 logements en accession sociale

La convention définit l'objet et le rôle respectif des partenaires, précise la démarche d'intervention, ainsi que les modalités d'acquisition, de gestion et la revente des biens, et en fixe les modalités juridiques et financières, à savoir succinctement dans les plus grandes lignes :

- L'Etablissement Public Foncier participera à l'identification des sites d'intervention, réalisera toute étude nécessaire, proposera toute évolution réglementaire permettant de favoriser l'atteinte des objectifs, établira les fiches d'aides à la décision permettant la validation préalable par la COMMUNE et l'EPCI, pour la mise en œuvre des acquisitions foncières par voie amiable, par préemption ou par voie de substitution au titre d'un emplacement réservé mixité sociale et ce, au prix évalué par France Domaine ou par la juridiction de l'expropriation. Elle en assurera la gestion pour les biens sous bail et la

revente des biens acquis à /aux (l') opérateur(s) dans le cadre de projets validés par la COMMUNE et l'EPCI conformément aux textes en vigueur revente en accord avec ses partenaires.

- La Commune du Rouret participera à l'identification des sites d'intervention, notamment au titre du PLH et des emplacements réservés mixité sociale inscrits dans les documents d'urbanisme, validera les interventions de l'EPF préalablement à la mise en œuvre des démarches de maîtrise foncière sur la base de la fiche d'aide à la décision établie par l'EPF, assurera la gestion courante des biens, validera les modalités de cession des biens maîtrisés et coordonnera les démarches et actions permettant d'aboutir à la réalisation des programmes. Elle s'engage également à garantir le rachat et le remboursement des débours en cas de non aboutissement des programmes ou de résiliation de la présente convention.

- La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis procèdera aux études de capacité sur les sites à étudier, participera à l'identification des sites d'intervention, notamment au titre du PLH et des emplacements réservés mixité sociale inscrits dans les documents d'urbanisme, validera les interventions de l'EPF préalablement à la mise en oeuvre des démarches de maîtrise foncière, et validera les modalités de cession des biens maîtrisés

Le montant de la présente convention sur la Commune du Rouret est fixé à UN MILLION D'EUROS (1 000 000 €) hors taxes. Ce montant représente, à titre indicatif, le montant prévisionnel, en prix de revient, des investissements de toutes natures nécessaires à la réalisation des missions de l'EPF dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Il correspond au montant maximum et hors actualisation sur lequel la COMMUNE est engagée pour mener les opérations de maîtrise foncière à son terme.

Cette convention multi-sites prendra effet à compter de sa date de signature et prendra fin le 31 décembre 2027.

Vote : 22 pour le groupe de la majorité et 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret

4.4 Signature d'une convention de constitution de servitude au profit de la société Orange (2021-83)

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune du Rouret, ORANGE sollicite la constitution d'une servitude pour l'implantation et la régularisation d'une artère souterraine de télécommunication à charge de la parcelle appartenant à la commune et cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
BB	59	Chemin des Princes	0 ha 07 a 28 ca

Afin de constituer cette servitude, il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune au profit d'ORANGE.

Vote : Unanimité

5. Ressources Humaines

5.1 Donnant mandat au CDG 06 pour le lancement d'une procédure de marché public d'assurance groupe (2021-84)

Le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, envisage de relancer une consultation en 2022 en vue de souscrire pour le compte des collectivités et des établissements publics du Département qui le mandateront un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires, avec effet au 01 janvier 2023.

Il rappelle la possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance garantissant la commune contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion des Alpes Maritimes reçoit mandat sont les suivantes :

- régime contrat : capitalisation
- type de contrat : contrat groupe
- durée de contrat : 3 ans, à effet du 1^{er} janvier 2023
- catégories de personnel à assurer :

o agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL,

o agents non titulaires et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC.

- Seuil d'entrée sans condition dans le contrat.

Vote : Unanimité

5.2 Formation des élus : enveloppe financière 2022 (2021-85)

L'enveloppe allouée à la formation des élus sera évaluée chaque année en fonction des demandes présentées lors de la préparation budgétaire, étant précisé que le montant retenu sera arbitré après prise en compte des contraintes budgétaires de l'exercice et du respect des équilibres financiers du budget de fonctionnement.

L'enveloppe allouée à la formation des élus est règlementairement encadrée.

Celle-ci ne saurait excéder 20% du montant total des indemnités annuelles de fonction ni être inférieure à 2%.

Il est proposé de maintenir à 2% du montant annuel des indemnités de fonction, le budget alloué pour la formation des élus sur l'exercice 2022.

Mme Boinnard-Berna remercie pour l'acceptation de sa formation sur le budget. Elle demande si l'enveloppe avait été suffisante pour l'année compte tenu de toutes les formations effectuées par les élus. Il est difficile de formuler les demandes lors de la préparation budgétaire car les inscriptions se font au fur et à mesure des propositions reçues du formateur, l'AMF.

M. le maire confirme que l'enveloppe a bien été suffisante.

Vote : Unanimité

5.3 Création de neuf postes temporaires d'agents recenseurs, désignation d'un coordonnateur d'enquête et fixation des indemnités de rémunération (2021-86)

Le recensement aura lieu du 04/01/2022 au 19/02/2022 sur la Commune.

Les agents recenseurs seront soumis aux exigences du calendrier suivant :

- Du 04/01/2022 au 14/01/22 : repérage des adresses lors des tournées de reconnaissance des lieux (3 jours) et formation (2 demi-journées).

- Du 20/01/2022 au 19/02/2022 : réalisation de la collecte et transmission quotidienne des résultats au coordonnateur d'enquête.

Le montant des indemnités de rémunération des agents recenseurs est fixé comme suit :

- 0.90 € brut par feuille de logement remplie,
- 1.50 € brut par bulletin individuel rempli,
- 0.60 € brut par dossier d'adresse collective
- 4.60 € brut par bordereau de district
- 22 € par séance de formation

Cette rémunération sera, le cas échéant, complétée par une prime d'objectif, calculée par application d'un coefficient multiplicateur allant de 0 à 6 sur un montant de référence de 130 euros brut, en fonction de la qualité de tenue des enquêtes et des difficultés rencontrées sur le terrain.

Le coordonnateur d'enquête sera indemnisé comme suit :

- S'il s'agit d'un agent, il bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire sous forme d'I.H.T.S.
- S'il s'agit d'un élu, il bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L2123-18 du C.G.C.T.

Mme Fécourt demande comment ont été connues ces offres d'emploi. Mme Pomero précise que cela a été affiché sur Panneau Pocket et par le réseau. Les postes sont pourvus. Le coordonnateur sera Mme Pangallo. Il y aura 9 secteurs équilibrés.

Vote : Unanimité

5.4 Remboursement des frais de déplacements temporaires des agents (2021-87)

Mme Fécourt demande quelle est la base du remboursement.

M. le maire précise que le remboursement est fonction de la puissance du véhicule et des kilomètres.

Mme Fécourt regrette qu'une base plus écologique ne soit pas appliquée.

Vote : Unanimité

5.5 Création de neuf postes d'adjoints d'animation et modification du tableau des effectifs (2021-88)

Il s'agit d'emplois permanents, à temps non complet, de catégorie C, pour assurer les missions d'agent d'animation polyvalent dans les services scolaires de la collectivité du Rouret.

Il s'agit d'emplois annualisés à raison de 2h00 par jour, quatre jours par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, 36 semaines par an.

Vote : Unanimité

5.6 Création de trois postes d'adjoints d'animation et modification du tableau des effectifs (2021-89)

Il s'agit d'emplois non permanents, à temps non complet, de catégorie C, pour assurer les missions d'agent d'animation polyvalent dans les services scolaires de la collectivité du Rouret.

Il s'agit d'emplois annualisés à raison de 2h00 par jour, quatre jours par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, 36 semaines par an.

Vote : Unanimité

5.7 Création d'un poste d'adjoint administratif et modification du tableau des effectifs (2021-90)

Il s'agit d'un emploi non permanent, à temps complet, de catégorie C, pour assurer les missions d'agent administratif polyvalent dans les services administratifs de la collectivité du Rouret.

Vote : Unanimité

5.8 Création d'un poste d'adjoint technique et modification du tableau des effectifs (2021-91)

Il s'agit d'un emploi permanent, à temps complet, de catégorie C, pour assurer les missions d'agent polyvalent dans les services techniques de la collectivité du Rouret.

Vote : Unanimité

Informations diverses

Info 1 : Travaux : bilan des investissements réalisés sur l'exercice 2021

Acquisitions foncières et immobilières :

- Les Belles Rives : 136 000 € (salle pour association La Roureido)
- Terrain Soulet (RD 2085 entrée résidence le vieux mas) 260 000 € à destination de jeunes couples (15 à 18 logements sociaux en accession à la propriété)
- Terrain Van Os (vallon de Barnarac) 250 000 €

Travaux voirie :

- Plan Bergier jusqu'au carrefour Troussane : 36 500 €
- Chemin de Troussane : 47 400 €
- Chemin de Clamarquier : 30 000 € (sur Clamarquier et la Taulisse on commence à faire disparaître les pylones)
- Chemin du Colombier / carrefour chemin des Bourges : 14 700 €
- Chemin du Haut Lauron : 25 500 €
- Chemin des Grands Pins : 7 000 € (chicanes à la demande des riverains)
- Chemin de Peï Pellegrin : 24 080 € (un chemin pour lequel aucun investissement depuis 1995)
- vallon de Frayère : pose de glissières de sécurité : 3 400 €
- chemin des Rainards : mur en pierre : 26 400 €
- Cimetière : travaux carré II : réfection des enrobés (phase 1) : 17 000 €
- Chemin des Pierres de Moulin : 60 000 à 80 000 € pour goudronner cette voie afin de permettre de désenclaver le quartier du Castellet
- beaucoup de candélabres, de plateaux traversant
- pose de barrière chemin des Grands pins à l'entrée du parking du city stade : 2 500 €

Différentes interventions sur la voirie communale :

- Renouvellement de panneaux de signalisation : 13 000 €

M. Casciani informe que les panneaux sont financés par le produit des amendes de police. M. le maire dit que la politique de verbalisation du stationnement a été allégée avec la covid. Mais le préfet demande le nombre de PV dressés afin de reverser le produit des amendes selon une péréquation. Après une sensibilisation de la population, la politique de verbalisation du stationnement va être remise en place.

- Installation de candélabres sur le trottoir devant la résidence Belles Rives : 11 000 €

Mme Skyronka demande si le bâtiment face à la résidence neuve des Belles Rives ne pourrait pas être rénové.

M. le maire explique que la mairie travaille sur le sujet depuis 3 ou 4 ans. L'EPF Paca ainsi que la CASA ont été consultés pour acheter l'ilôt. L'EPF Paca a refusé. Ce site n'est plus aux normes, ne mérite que démolition. Des études ont été faites, des appartements se vendent. M. le maire a demandé un calcul pour une rénovation, une transformation, une démolition afin d'avoir un prix d'achat au m². Le syndic réuni récemment s'est engagé à rénover les peintures, les balcons.

- travaux sur réseaux d'éclairage public :

- remplacement des lanternes en leds : 12 360 €

Avec le comité Rouret Action Planète, nous allons entrer prochainement dans l'inscriptions de zones et quartiers en éclairage public avec une extinction de 23 h jusqu'à 5 h du matin

- disparition des pylônes béton le long de la route départementale, enfouissement des lignes électriques au droit de la résidence Les Lices de Provence : 28 000 € à la charge du promoteur et 10 000 € à la charge de la commune

Travaux du théâtre :

- Carrelage, peinture : 50 000 €

- carrelage (loges et couloir) : 36 000 €

- dans le hall 1 fuite d'eau a été détectée (donc encore quelques m² de carrelage à casser)

- réfection des peintures des murs du sous-sol : 1 800 €

M. le maire précise qu'ils ont eu recours à un archiviste pour détruire des documents ou les archiver, des agents ont été formés, une salle est déjà pleine, la 2e sera réservée aussi pour les archives.

- salle archives au sous-sol : 8 800 €

Travaux Ecoles

- peinture de 3 salles de classe : 2 500 € (fait en régie)

- travaux plomberie, électricité, store : 4 500 €

- acquisition matériel et mobilier cantine scolaire et écoles : 2 800 €

- climatisation d'une salle de classe (n°9) : 5 100 €

- rénovation kitchenette école maternelle : 2 500 €

Travaux dans les bâtiments communaux :

- accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) mairie entrée principale : 12 700 €

- aménagement intérieur du local à destination la Roureido (Belles Rives) : 10 200 €

- rénovation ex local kiné pour le service des travaux : 25 500 €

Prochainement, le service urbanisme rejoindra le service travaux car il est trop à l'étroit dans le bâtiment de la mairie.

- mise en valeur de l'église (fresques et mise aux normes électriques) : 13 000 €

Travaux programmés et à l'étude :

- Avec le Rouret Action Planète, l'idée est de réaliser :
 - . une recyclerie avec un lieu de transmission des savoirs (dans l'ancienne salle des associations : nécessité de remplacer portes et fenêtres, installer des radiateurs) : 13 825 €
 - . améliorer la biodiversité : avec la plantation d'arbres fruitiers sur le bois communal : 6 730 € , la création d'abris pour les oiseaux : 4 565 €, l'aménagement d'une parcelle mellifère avec le centre de loisirs : 540 €
- Chemin des Rainards : création d'un collecteur d'eaux pluviales
- chemin de la Taulisse (étude en cours) : création d'un trottoir et chicane : 50 000 €
- Belles Rives : sur le parvis pose de barrière avec bacs à fleurs pour lutter contre le stationnement sauvage : 5 100 €
- chemin des Trucs (travaux Casa) opération de dévoiement de réseau sur la voie publique
- Chemin du Castellet : travaux d'assainissement reportés en février ou mars 2022

Etudes en cours

- Crèche :
 - . délivrance du permis de construire fin décembre 2021, la législation sans cesse en mouvance impose des dépenses supplémentaires
 - . pose de la première pierre le vendredi 7 janvier 2022
 - . consultation des entreprises courant janvier
 - . début du chantier mars/avril
 - . réception des travaux fin juin 2023

Mme Fécourt constate que l'on est vraiment très proche de la délivrance du permis.

M. le maire confirme, Mme Iotti lui ayant dit que le dossier était prêt. C'est une crèche de 50 berceaux, extensible à 60 berceaux mais dans un premier temps, on va gérer pour 50 berceaux. Elle sera très proche de la pharmacie et participera à l'animation du village. Cela va permettre de déporter une dizaine de véhicules du centre village vers cette crèche.

- Etude de faisabilité pour la restructuration du groupe scolaire :
 - . confirmer l'architecte, jusque là il n'y a eu que des études de simulation
 - . premier projet de planification organisationnelle de l'école remis le 10 décembre 2021
 C'est un programme pluriannuel : en 1 nous ferons la cantine, en 2 nous créerons des classes nouvelles à l'étage, en 3 nous nous occuperons du répartiteur téléphonique (à déplacer). Nous prévoyons de créer une entrée, un préau.
 - . consultation des enseignants en janvier/février

Mme Fécourt demande si la commission des affaires scolaires sera consultée.

M. le maire laisse le soin à l'adjointe de s'en occuper. Le dossier sera présenté et si une bonne idée est émise, on s'en saisira.

- Etude hydraulique chemin des Guiols préalable à la poursuite de réfection du mur en pied de vallon
- Etude hydraulique travaux chemin de Frayère pour le soutènement de la chaussée par confortement des berges
- Etude hydraulique pour réfection lavoir de Beaume Robert
- Etude d'aménagement des ex locaux Chez Chouquette et salle Réaldi pour l'aménagement d'un nouvel espace pour le CLSH Centre Ado, budget d'objectif maximum : 40 000 €
- Extérieurs des tennis municipaux avec l'aide de l'association : gestion des eaux pluviales, amélioration de l'accessibilité PMR, création de stationnements, emplacements vélos, préau, optimisation des accès joueurs et public, confortement des talus
- Etudes d'enfouissement : chemin des noisetiers, chemin de Clamarquier et de la Taulisse

Etudes en lien avec le Département 06 :

- route de Grasse : création d'un espace cycliste pour sécuriser l'accès en vélo depuis la pharmacie jusqu'au collège (dans le sens montant)
- route de Roquefort : travaux d'aménagement d'un mur de soutènement. Il s'agissait d'un bien sans maître appartenant à la commune puis restitué au Département. Ensuite, un élargissement avec une amélioration pour les piétons et les vélos sera peut-être envisagée.
- entrée de l'école élémentaire du Rouret, déplacement du local Orange, coût d'objectif : 370 000 €, *l'emplacement projeté est situé entre le projet Emerige et les Lices de Provence car à cet endroit-là se trouve un regard souterrain dans lequel un homme tiendrait debout, qui centralise tous les réseaux se dirigeant vers le répartiteur. Orange serait plutôt d'accord. La somme ne serait pas entièrement à la charge de la commune. Orange va devoir partir. M. le maire regrette que les municipalités précédentes leur aient donné la parcelle et menace de fermer l'accès. Les négociations continuent, de 3 millions d'euros au départ, on est arrivé à 370 000 € et on devrait pouvoir faire encore mieux.*

La présentation est actée.

Info 2 : Compte rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire annonce des décisions sans grande importance, et sans questions des élus clôt la séance en souhaitant "Bonnes fêtes de Noël" à tous.

Pour info, en voici quelques-unes :

2021-41 du 27/10/2021

Mission d'architecte concepteur-programmiste pour la phase pré-étude de planification organisationnelle de l'école dans le cadre de l'Aménagement « Cœur de village »

Mission confiée par la SPL Sophia et en accord avec la commune à l'agence d'architecture et d'urbanisme Bernard Fauroux. Le montant des prestations s'élève à hauteur de 14 880 € HT (soit 17 856 € TTC), dont 70% seront répartis à l'agence Bernard Fauroux, et 30% à l'agence CO-OP Architectes, sous-traitant.

2021-77 du 20/10/2021

Sollicitation de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du FRAT 2022 : Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée BE 30, 31 et 32 (terrains vallon de Barnarac)

Demande d'une subvention de 75 000 €, soit 30 % de la dépense subventionnable estimée à hauteur de 250 000 €.

2021-82 du 04/11/2021

MAPA de Service n°MAPA_2021_01 : Attribution des accords-cadres lot 1 « Téléphonie fixe et accès internet » et lot 2 « Téléphonie mobile »

Attribution du lot n°1 à la société ORANGE SA (pour un montant annuel prévisionnel estimé à 15 162,28 € HT et avec un maximum de commande de 100 000 € HT sur la durée totale du marché) et du lot n°2 à la société CORIOLIS TELECOM SAS (pour un montant annuel prévisionnel estimé à 2 309,88 € HT et avec un maximum de commande de 20 000 € HT sur la durée totale du marché).

2021-95 du 15/11/2021

Contrat de maintenance des hydrants (bornes incendie)

Conclusion avec l'entreprise SUEZ pour un prix unitaire unique forfaitaire du bordereau des prix d'un montant de 39.50 euros HT multiplié par le nombre d'hydrants relevés lors de l'inventaire annuel. Le contrat prendra effet au 01 janvier 2022 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

La présentation des décisions du maire est actée.